

LIVRET D'ACCUEIL 2024

Journées de la Société Française d'Alcoologie

Journées de la SFA

📅 26 ET 27 MARS 2024

📍 HYBRIDE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ - PARIS

**Alcool en France :
prévention, soin,
engagement**


Société Française
d'Alcoologie
N° FORMATEUR : 32800197980

Paris | 26 et 27 mars 2024 |

Présentiel | Distanciel

Ministère des Solidarités et de la Santé, Paris



Société Française d'Alcoologie (SFA) - Association loi 1901

SIRET 321 569 956 000 71

Organisme formateur : 32 80 01979 80

<https://jsfa.fr/>

Siège social : Société Française d'Alcoologie

c/o GRAP - Université Picardie Jules Verne

Chemin du Thil

80025 Amiens Cedex 1

sfa@sfalcoologie.fr

Coordination Administrative

Manon BAILLEUL

Tél. 07 84 75 01 57 | sfa@sfalcoologie.fr


Société Française
d'Alcoologie

Mot de bienvenue

Chers membres, chers collègues, chers amis,

Les Journées de la Société Française d'Alcoologie (JSFA) qui se tiendront au **Ministère de la Santé les 26 et 27 mars 2024**, promettent d'être un événement exceptionnel axé sur le thème « **Alcool en France : prévention, soin, engagement** ». Au cours de ces deux journées riches en contenu, des experts de renom se pencheront sur les défis liés à la consommation d'alcool à différentes étapes de la vie.

La **première journée** se concentrera sur **les dommages liés à l'alcool et les stratégies de prévention à différents âges**, abordant des sujets tels que l'alcoologie périnatale, la prévention du binge drinking chez les étudiants, les traumatismes liés à l'alcool et la variation des effets de l'alcool en fonction de l'âge. Puis seront abordés les liens entre l'alcool, le foie et le cerveau, avec des discussions sur les corrélations entre les atteintes hépatiques et les troubles cognitifs. Enfin, une session en partenariat avec Santé Publique France, abordera des sujets tels que l'impact dur la santé et la prise en charge de l'interaction entre l'alcool et le tabac, les applications smartphone pour aider à réduire la consommation d'alcool, et les niveaux de consommation en 2021.

La **deuxième journée** examinera **l'alcool en tant que drogue** et abordera des questions cruciales sur la responsabilité individuelle en matière d'addictions, des perspectives éthiques, et les témoignages de patients experts. Elle se penchera aussi sur les substances psychoactives en milieu professionnel, un sujet faisant l'objet de prochaines recommandations. Des sujets tels que les conduites addictives et le syndrome de stress post-traumatique en milieu policier, les consommations des soignants, ainsi que les comportements des jeunes actifs seront abordés.

Des formations préalables sont également prévues, couvrant des sujets tels que les prescriptions médicamenteuses en addictologie, les troubles cognitifs liés à l'usage d'alcool, et la présentation d'applications smartphone utiles en alcoologie.

Ces journées s'annoncent comme une occasion unique de **rassembler des experts du domaine de l'alcoologie** et de l'addictologie pour explorer les défis de la consommation d'alcool à différents âges de la vie et pour discuter des meilleures pratiques en matière de prévention.

Je suis impatient de vous retrouver tous lors de ces prochaines journées et suis certain que les débats seront animés !

Pr Mickael Naassila, Président de la SFA

Nos repères

- 1978 >** Création de la SFA par le Docteur Pierre Fouquet
- 1992 >** La SFA est reconnue en tant qu'organisme formateur
- 1998 >** La SFA est reconnue d'Utilité Publique
- 1999 >** 1^{ère} conférence de consensus avec l'ANAES sur le sevrage de l'alcoolodépendant
- 2000 >** La revue Alcoologie prend le nom d'Alcoologie et Addictologie. Création de la Fédération Française d'Addictologie dont la SFA est membre cofondateur
- 2001 >** 2^{nde} conférence de consensus sur le maintien du sevrage chez l'alcoolodépendant
Recommandations pour la pratique clinique : définitions et classifications en alcoologie
- 2002 >** Recommandations pour la pratique clinique : conduites d'alcoolisation au cours de la grossesse
- 2003 >** Recommandations pour la pratique clinique : mésusages d'alcool en dehors de la dépendance
- 2004 >** Mobilisation contre la modification de la Loi Evin
- 2010 >** La SFA accueille la 15^e édition de l'ISBRA World Congress
- 2013 >** Recommandations pour la pratique clinique : mésusage de substances psychoactives en milieu professionnel
Recommandations : personnes âgées et consommation d'alcool
- 2014 >** Recommandation de bonne pratique : mésusage de l'alcool - dépistage, diagnostic et traitement

Nos missions

Autour de l'usage et du mésusage de l'alcool, ses travaux s'intéressent à la prévention, la thérapeutique, l'évaluation et, au-delà de l'alcoologie clinique, l'étude de tout ce qui concerne l'alcool éthylique. Les polyconsommations et les co-dépendances l'ont amenée à se placer dans le champ plus large des addictions.

La SFA participe à l'information et à la formation, tant initiale que continue, et se veut un lieu d'échanges où s'expriment aussi bien les recherches les plus ciblées que les expériences pratiques. Elle apporte son expertise aux enjeux de santé publique et communique avec d'autres associations du champ alcoologique et addictologique - tabac, toxiques illicites, abus de psychotropes - aux plans national et international.

Comité d'organisation 2024

- **Pr Florence Vorspan**, Présidente des JSFA 2024
- Dr Vanghélis Anastassiou
- Mme Agnès Arthus-Bertrand
- Dr Camille Barrault
- Pr Georges Brousse
- Pr Jean-Bernard Daeppen
- Dr Corinne Dano
- Dr Benoît Fleury
- Pr Mickael Naassila
- Pr François Paille
- Dr Cécile Prévost
- Pr Isabelle Varescon

Sous le Haut patronage :



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MILDECA
Mission interministérielle de lutte contre
les drogues et les conduites addictives



Informations pratiques



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère des Solidarités et de la Santé - Salle Laroque
14 avenue Duquesne | 75007 Paris



Bureau d'accueil

Le bureau d'accueil sera ouvert le **mardi 26 mars 2024 à partir de 8h15**.

Le port du badge correspondant à votre inscription est obligatoire tout au long des Journées de la SFA.

La restauration

La restauration du midi n'est pas incluse dans les frais d'inscription. Nous vous invitons à acheter votre repas en ligne ou à vous rendre dans les points de restauration à l'extérieur.

Achat supplémentaire des repas sur le site : 12.02 €

Mardi 26 mars

09h00 Ouverture

- Pr Mickael Naassila (Amiens)
- Mme Valérie Saintoyant (MILDECA)
- Mme Caroline Semaille (Santé publique France - Paris)
- Pr Florence Vorspan (Paris)

Session 1 | Dommages et prévention aux différents âges de la vie

Présidents :

- Dr Vanghélis Anastassiou (Sèvres)
- Pr Isabelle Varescon (Paris)

09h30 Poids des complications liées à l'alcool sur le système hospitalier français : 2012-2022

Mme Laure Maurice (Santé Publique France –Paris)

10h15 Atelier d'intervention psychosociale au service de la prévention du Binge Drinking en milieu étudiant

Mme Jessica Mange (Caen)

11h00 Pause

11h30 Facteur d'hétérogénéité des atteintes cognitives et cérébrales dans le trouble de l'usage d'alcool : autant de piste de prévention

Mme Anne-Lise Pitel (Caen)

12h15 Variation des effets cérébraux et cognitifs de l'alcool selon l'âge et le pattern de consommation

Pr Pierre Maurage (Louvain)

13h00 Pause déjeuner (self à partir de 13h15)

Session 2 : Alcool et troubles neuro psychiatrique : le cerveau n'est pas la seule cible !

Présidents :

- Pr Georges Brousse (Clermont-Ferrand)
- Dr Camille Barrault (Créteil)

14h30 Troubles cognitifs et cirrhose : pensez à l'encéphalopathie hépatique !

Pr Nicolas Weiss (Paris)

15h00 Trouble lié à l'usage d'alcool complexe et microbiote intestinal

Pr Philippe de Timary (Louvain)

15h30 Trouble lié à l'usage d'alcool : quelle corrélation entre atteintes hépatiques et cognitives ?

Dr Romain Gomet (Créteil)

16h00 Pause

Session 3 : Consommation d'alcool en population générale : qui, comment, quels outils pour réduire ?

16h30 Panorama des niveaux et modes de consommation

Mr Raphaël Andler (Santé Publique France - Paris)

17h00 Interactions Alcool et tabac

Dr Guillaume Airagnes (OFDT - Paris)

17h30 Présentation de l'application My Défi : coaching sur la consommation d'alcool

Pr Pascal Perney (Nîmes)

18h00 Fin de la journée

Mercredi 27 mars

09h00

Session 4 : Quelle part de responsabilité avons-nous dans nos addictions

Présidents :

- Pr Jean-Bernard Daeppen (Lausanne, Suisse)
- Dr Cécile Prévost (La Teste de Buch)

09h00 Sommes-nous responsables de nos addictions?

Pr Jean-Bernard Daeppen (Lausanne, Suisse)

09h45 Point de vue éthique et philosophique

Mr Yanis Constantinides (Île-de-France)

10h15 Point de vue d'une patiente experte

Mme Agnès Arthus-Bertrand (Solesmes)

11h00 Pause

11h30 Remise des prix et des bourses de recherche SFA

Session 5 : Substances psychoactives et milieu professionnel

Présidents :

- Dr Corinne Dano (Angers)
- Dr Benoît Fleury (Angers)

12h00 Présentation des recommandations SFA-SMT

13h00 Pause déjeuner (self à partir de 13h15)

14h30 Conduite addictives et syndrome de stress post-traumatique parmi le personnel de la Police

Dr Stéphanie Boichot-Geiger (Paris)

15h15 Le dispositif ACCESS (Addictions Consultations Confidentielles d'Entraide et de Soins aux Soignants)

Pr Nicolas Franchitto (Toulouse)

16h00 Usage et mésusage de substances psychoactives en population étudiante, présentation de l'étude PETRA

Dr Louise Carton (Lille)

17h00 Conclusion des JSFA

Règlement intérieur

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux Journées de la SFA.

Article 1 : Le présent règlement est établi conformément aux dispositions de l'article articles L 920-5-1 et R 922-3 et suivant du Code du Travail. Il s'applique à tous les participants, et ce pour la durée de la formation suivie. Il a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux participants et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

CHAMP D'APPLICATION :

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les participants inscrits à une session dispensée par la SFA, et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque participant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

Les formations ont lieu dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables dans tout local destinée à recevoir des formations.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

Article 4 : Locaux

La prévention des risques d'accident et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme lorsqu'elles existent doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Pour les formations effectuées hors des locaux de l'organisme, les participants sont tenus de respecter les consignes générales d'hygiène et sécurité du lieu où se déroule la formation.

Article 5 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R. 962-1 du Code du travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les participants.

DISCIPLINE GÉNÉRALE :

Article 7 : Il est formellement interdit aux participants :

de fumer dans les locaux (décret n° 92-478 du 29 mai 1992), sauf aménagement spécial à cet effet d'entrer sur le lieu de la formation en état d'ivresse - d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de quitter la formation sans motif ou sans avertir les responsables d'emporter aucun objet sans autorisation écrite de manifester tout comportement de type harcèlement (sexuel ou autre) envers qui que ce soit

Article 8 : Horaires de la formation

Les horaires de la formation sont fixés par la SFA et portés à la connaissance des participants oralement, soit par la confirmation d'inscription adressée par voie électronique. Les participants sont tenus de respecter ces horaires. La SFA se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de la formation en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par la SFA aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard à la formation, il est préférable pour le participant d'en avertir soit le formateur. Par ailleurs, un émargement informatique par demi-journée doit être respecté.

Article 9 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de la SFA, les participants ayant accès au lieu de formation pour suivre la formation ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

